

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 513

Artikel: Rythmique et éducation

Autor: R.B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262837>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

coup de peine à accepter que la femme mariée ait droit à une partie du gain de son mari, non pas seulement pour subvenir aux besoins communs du ménage, mais aussi comme contre-partie du travail qu'elle accomplit, soit manuellement, soit intellectuellement en dirigeant un personnel, en se préoccupant des achats, etc. et que la rémunération de ce travail soit sa propriété indiscutable, dont elle peut disposer comme bon lui semble. Les modalités pour établir le montant de cette rémunération peuvent d'ailleurs être discutées, nous le reconnaissons : selon le Dr. Muret, cette somme devrait être calculée comme un pourcentage qui varierait, et selon le gain du mari, et suivant la fortune des époux, et aussi naturellement selon la participation de la femme aux gains du ménage, si elle exerce une activité professionnellement rémunérée au dehors.

Il est intéressant de noter que, dans la discussion qui suivit l'exposé empreint d'une forte conviction du Dr. Muret, l'objection d'ordre sentimental ne fut pas soulevée, objection compréhensible peut-être, mais, disons-le franchement, égoïste, de la femme heureuse qui déclare, comme nous l'avons souvent entendu, que concevoir une rémunération (ou une attribution spéciale du gain du mari, car si la formule change, l'idée est la même) pour le travail de la femme dans son intérieur est porter atteinte à l'esprit d'union et d'amour qui doit inspirer tout ménage. Les arguments que M^{me} Chenevard-de Morsier opposa au Dr. Muret furent en effet plutôt

d'ordre pratique. M^{mes} Kretschmar-Morel et Bondallay y répondirent toutes deux, cette dernière notamment dépeignant avec une chaleur de cœur qui impressionna ses auditeurs la situation souvent difficile, parfois humiliante, de tant de femmes, qui dépendent pour la moindre dépense personnelle du bon vouloir de leur mari : n'ayant aucune fortune personnelle, et n'exerçant aucun métier ni profession, elles ne possèdent en effet pas un sou à elle, sont trop consciencieuses pour céder à la tentation d'écarter le budget ménage, et se trouvent dans l'impossibilité de s'acheter un livre, de s'abonner à un journal (le cas nous avait été cité pour des féministes de Suisse-allemande, auxquels leur mari refusait la lecture du *Schw. Frauenblatt* !) d'apporter à quelque vieille amie ou parente malade un cadeau, mieux encore d'offrir un cadeau à leur mari lui-même ! sans lui en demander à la fois la permission et le moyen. M^{me} Kretschmar-Morel fit aussi valoir avec beaucoup de justesse comment la réforme préconisée par le Dr. Muret contribuerait à remettre en honneur le travail ménager en lui reconnaissant d'éclatante façon sa valeur économique propre.

On entendit encore M^{lle} van Muyden, qui apporta d'intéressants détails sur le développement à l'étranger d'idées analogues : on sait notamment que Mrs. Roosevelt a dernièrement lancé une suggestion de cet ordre dans une causerie par Radio. Et enfin M^{lle} Brenner, revenant sur la situation tragique de femmes veuves ou divorcées laissées brus-

quement sans ressources, vu leur incapacité à exercer une autre occupation que celle de ménagère ou de maîtresse de maison pour laquelle elle ne reçurent jamais la moindre somme leur permettant de faire des économies, suggéra l'institution d'une assurance-vie obligatoire prise par le mari au nom de sa femme,

et correspondant à la valeur du travail ménager accompli par celle-ci. Il y aurait là, nous semble-t-il, une idée intéressante à étudier. E. Gd.

Rythmique et Education

Les Genevois, gens privilégiés, ont eu au cours de ce dernier quart de siècle maintes occasions de contempler d'admirables réalisations rythmiques et d'en apprécier l'éprouvante grandeur. Aussi, le but poursuivi par Jaques-Dalroze en conviant récemment le corps médical à l'Institut de la Terrassière, était-il d'un autre ordre : démontrer l'utilité de la rythmique et son influence éducative sur le corps et sur l'esprit.

Dans la salle immense, des classes de tout petits, de plus grands, de l'école primaire, et de professionnels, exécutèrent, sous la direction de Jaques-Dalroze et des professeurs de l'Institut, toute une série d'exercice psycho-physiques — vraies leçons pareilles à celles données chaque semaine. Développement de la sensibilité et de l'imagination, maîtrise de soi et concentration, rapidité de pensée et d'action, telles furent les richesses contenues dans cette démonstration improvisée. Il en est d'autres encore, parmi lesquelles la détente et l'épanouissement de la personnalité ne sont pas les moins appréciables en un temps où fleurissent le roulement et la névrose. Vive Jaques-Dalroze qui a enrichi le monde de la rythmique, source de progrès, source de beauté ! R. B.

Pour que le „Mouvement Féministe” vive...

Mme D.-B. (Bienne) Fr. 4.—
Mlle J. H. (Lausanne) » 14.—
Mlle M. F. (Oberrieden) » 10.—
Mlle H. (Neuchâtel) » 4.—
Mlle L. V. (Genève) » 5.—

Total au 11 décembre Fr. 37.—
Listes précédentes . . . » 1135.55

Total à ce jour . . . Fr. 1172.55

Un „Sénégal helvétique”

Il est avéré que, dans notre pays, des milliers de wagons de pommes et de poires pourraient être consommés, tout particulièrement dans les régions privées de fruits frais. La Commission romande de la Ligue suisse des Femmes abstinentes a étudié cette question et M^{me} Gillibert-Randin (Lausanne) s'est mise à l'œuvre, aidée par M^{mes} Kretschmar (Colombie), Péclard et Thilo (Bex), encouragées par les conseils de M. Rudolf, pionnier pour la Suisse allemande. Les jalons de l'entreprise ont été posés à l'Assemblée d'Yverdon de la section vaudoise des Femmes abstinentes la direction des C. F. F. a accordé l'autorisation d'une installation à Vernayaz où des locaux, admirablement appropriés, sont mis gratuitement à la disposition des organisatrices pour la préparation, le séchage, le magasinage des fruits ; un courant d'air chaud atteignant presque 48 degrés, permet un séchage rapide.

La nouvelle Société romande pour la séchage des fruits a été établie, conseillée par M. Veillard (Lausanne), des statuts et a émis des parts de 25, de 100 ou de 500 fr. constituant en six semaines, grâce aux sections de la Ligue et à leurs amis, un capital de six à sept mille francs.

« Comment, écrit M^{me} Gillibert, dans un article de *La Petite Lumière*, auquel nous empruntons son titre et les détails qui suivent, comment sans ces souscriptions les cent quatre-vingt-dix caisses où les ouvrières étendent les pommes en rondelles eussent-elles pu être fabriquées, et confectionnées les quatorze chariots où dix sept d'entre elles sont superposées pendant le séchage ? Comment achetées les deux machines à peler et les quatre coupeuses qu'actionne un moteur électrique ; comment payés les jolis bonnets blancs et la mise proprette des préparateurs du fruit ?

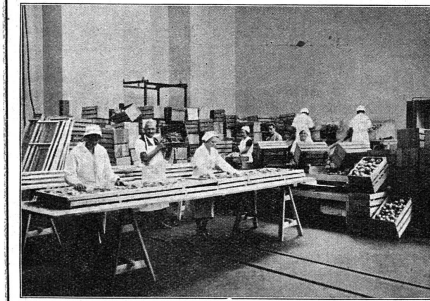
« L'on a beau être reçu gratuitement dans le grand local éclairé dont voici l'image, l'on a

beau disposer d'une voie normale qui amène à pied d'œuvre le fruit à traiter, l'on a beau jour, sans bourse délier, d'une chaleur allant de 45 à 52°, une entreprise telle que celle de Vernayaz ne se fait pas sans grand frais d'installation et d'exploitation. Que de choses imprévues auxquelles il faut faire face ! C'est la soupe journalière à offrir au personnel, le cidre doux pour le désaltérer — ne faut-il pas travailler souvent dans une étuve — c'est aussi le matériel d'emballage, paniers et sacs à fournir et les salaires à payer ?

« Mais quelle animation quand les machines ronflent, il n'y a pas une minute à perdre s'il s'agit d'y piquer une pomme... aussitôt la voilà pelée et qui roule le long d'un petit chenal, d'où elle passe à la coupeuse qui d'un seul coup la divise en huit. Deux mille kilos par jour ont ainsi été travaillés, pomme après pomme, pendant six semaines, soit un total de 45.500 kg. de fruits. Et le travail se continue avec des poires du Valais.

« Aujourd'hui la Société romande de séchage des fruits se trouve disposer de 4500 kg. de pommes en rondelles, dont l'aspect soutient la comparaison avec les pommes évaporées de Californie. Il a fallu quatre camions pour les transporter à Bex où se fera, à partir de janvier, leur expédition.

« Les premiers servis seront les montagnards des régions élevées, il en a été ainsi convenu avec la Régie des alcools qui a payé les fruits. Il faut donc être reconnaissants à la Régie fédérale des alcools de s'être prêtée à cet effort d'antialcoolisme constructif, accompli en collaboration avec les C. F. F. et les Femmes abstinentes, ce qui est peu banal ».



L'usine de séchage de fruits de Vernayaz.

Cliché Sillon Romand

de cette décision, puisqu'il résume les documents fournis et que grâce à lui, on peut se rendre compte des dernières mesures prises pour protéger l'enfance dans 38 pays, dont 19 en Europe. Il serait extrêmement intéressant, si nous disposions de plus de place, de relever au travers de ces chapitres les diverses tendances se manifestant en ce domaine, les mesures encore purement philanthropiques et scolaires, prises uniquement dans certains pays encore peu avancés à cet égard, alors que dans d'autres, ce sont les mesures préventives d'inspiration sociale, tendant à chercher les causes du mal, qui prédominent.

Bien des renseignements seraient également à glaner, qu'il est utile de connaître : voici par exemple la loi danoise du 31 mars 1937 destinée à combattre la morbidité et la mortalité des petits enfants au dessous d'un an, qui encourage les municipalités à employer des infirmières visiteuses, payées par moitié par l'Etat et par les dites municipalités. Quarante de ces infirmières sont déjà en fonctions, et une réduction sérieuse du taux de la mortalité infantile a été le résultat d'une expérience de 5 ans faite grâce à la fondation Rockefeller avant que le projet de la dite loi fut voté. Et voilà, la nouvelle loi hollandaise punissant un plus grand nombre d'actes immoraux commis sur ou avec des mineurs ; et le récent décret du gouvernement espagnol conférant à la mère des droits égaux à ceux du père en ce qui concerne les enfants, et remettant au juge la compétence de la décision en matière de différends ; et les statistiques accusant une légère diminution de la délinquance juvénile aux Etats-Unis, et encore... Mais il faut se borner, et engager chaleureusement toutes

celles que préoccupe pratiquement ou théoriquement la protection de l'enfance, toutes les secrétaires de bibliothèques féministes et sociales, à se procurer ce petit volume si riche en informations sûres, exposée de façon si remarquablement claire. E. Gd.

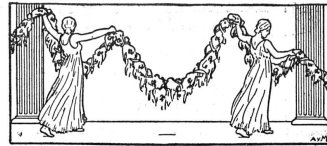
Aujourd'hui, Revue internationale. Directrice: M^{me} E. Henri-Hayem, 52, rue des Pâquis, Genève. Paraît dix fois par an.

Nous avons reçu le premier numéro de cette revue, à la création de laquelle plusieurs de nos amis féministes se sont intéressés, et à laquelle nous savons que la directrice a mis tout son cœur. Ce premier fascicule se présente fort bien sous sa couverture verte, et contient des articles sur le président Masaryk ainsi que la traduction des « Réflexions » du grand homme d'Etat, d'autres articles sur des problèmes scientifiques et économiques actuels, une étude littéraire signée par M^{me} Hayem elle-même, et enfin deux pages que nous avons spécialement goûtées de M^{lle} Marie Dutout: *Vita nuova*.

Souhaitons à ce nouveau confrère, comme à sa fondatrice un succès qui corresponde à leur espérance. M. F.

Edmond PRIVAT: *L'âme anglaise. Des pirates aux prophètes*. 1 vol. Edit. d'Aujourd'hui, 16, place St-François, Lausanne 1937. 4 fr. 50.

Les synthèses historiques sont à la mode, les vues d'ensemble à vol d'oiseau, les raccourcis à base sociologique de l'histoire d'un peuple ; et après André Maurois, et son admirable et volontairement dépourvu *Histoire d'Angleterre*, voici notre compatriote, M. Edmond Privat, qui s'attache lui aussi à évoquer à grands traits



POUR VOS CADEAUX

BON POUR UN ABONNEMENT AU „MOUVEMENT FÉMINISTE”

Offert à

par

Ceux de nos lecteurs qui voudront utiliser ce bon pour offrir un abonnement au Mouvement en cadeau n'auront qu'à le découper pour l'envoyer à la personne de leur choix, et d'autre part à verser à notre compte de chèques postaux N° 1.943 le montant de cet abonnement avec l'indication précise du nom et de l'adresse de la personne à laquelle il doit être servi.